

24 février 2004

04.323

Question Carol Gehringer**Y a-t-il un pilote pour diriger l'entreprise?**

Nous apprenons par les journaux que plusieurs crèches sont condamnées à fermer les portes, car les exigences de l'office de la petite enfance (OPE) sont telles que ces crèches qui fonctionnaient bien jusqu'à aujourd'hui avec le contentement des parents et des enfants ne sont pas OPE compatibles et que sous la pression, au lieu d'avoir le temps de trouver un compromis, elles sont acculées à mettre la clé sous le paillason au grand désespoir des familles.

Ces exigences sont-elles unilatérales? L'équipe administrative de l'OPE a-t-elle un chef qui s'occupe de la qualité du travail du service pour leur imposer une pression identique?

Le 23 décembre 2003, les directrices des crèches intégrées au plan d'équipement cantonal reçoivent un courrier d'un collaborateur scientifique de l'OPE concernant le plan comptable et le système de facturation. Conscient de la flexibilité des directrices, des efforts qui leurs sont demandés pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs, le collaborateur tient à leur fournir un outil informatique pour faciliter au maximum le travail administratif. C'est ainsi qu'il donne l'ordre d'utiliser obligatoirement ce plan comptable et ce nouveau système de facturation dès le 1^{er} janvier 2004, c'est-à-dire une semaine après réception du courrier, tout en offrant un soutien de formation à l'assimilation de ces nouveaux outils, pour les 12, 15 et 20 janvier 2004.

Le 12 janvier 2004, les directrices reçoivent un nouveau courrier dans lequel on les prie de noter que les séances de formation prévues les 15 et 20 janvier 2004 sont annulées parce qu'après contact avec certaines directrices, ils se sont rendus compte qu'il y avait un problème de mise en pratique de leur matériel informatique.

Le 3 février 2004, rebelotte, nouveau courrier qui stipule cette fois qu'après avoir récolté un certain nombre de remarques et de demandes, ils sont contraints de développer une deuxième version PC et Macintosh compatible. En conséquence, ils annulent l'ordre du 23 décembre 2003 d'utilisation immédiate et invitent les directrices à mettre momentanément de côté le système de facturation.

Et pendant ce temps, cette même équipe pousse des directrices à mettre la clé sous le paillason parce qu'elles ne sont pas assez professionnelles. Qui n'est pas assez professionnel? Il est certain que dans le privé toute l'équipe de l'OPE aurait déjà pu prendre la porte pour dysfonctionnement.

Pourquoi y a-t-il autant de laxisme au niveau du personnel du service administratif et si peu pour les directrices privées qui, durant de nombreuses années, ont travaillé pour le bien-être des enfants et des parents souvent de manière presque bénévole. Avec un peu de temps et une bonne collaboration, chaque directrice doit pouvoir trouver sa place dans le plan d'équipement cantonal et tout particulièrement celles qui se sont si longtemps dévouées sans aide, sans subvention, à soutenir les familles dans le besoin.

A-t-on vraiment le droit de remercier le travail accompli avec si peu de compréhension?